

Délibération n°2025-09-23-06-CA

Relative à la répartition des capacités d'accueil en 2ème année du premier cycle des études de santé dans la filière masso-kinésithérapie pour l'année universitaire 2026 / 2027

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 23 septembre 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute et notamment son article 2,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 11 septembre 2025 relatif Relative à la répartition des capacités d'accueil en 2ème année du premier cycle des études de santé dans la filière Masso-kinésithérapie pour l'année universitaire 2026 / 2027,

Considérant le caractère favorable de l'avis formulé par la Commission de la formation et de la vie universitaire,

Considérant que la réglementation impose notamment à l'établissement de garantir la diversification des voies d'accès à cette filière,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

APPROUVE la répartition par parcours de formation de la capacité d'accueil en deuxième année du premier cycle des études de santé pour la filière Masso-kinésithérapie pour l'année universitaire 2026 / 2027.

Article 2 :

Le tableau de la répartition par parcours de formation de la capacité d'accueil des étudiants en deuxième année du premier cycle des études de santé pour la filière Masso-kinésithérapie est annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents ou représentés

Membres présents : 21 membres présents

Membres représentés : 7 membres représentés

Fait à Marseille, le 23 septembre 2025,

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le : **29 SEP. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **29 SEP. 2025**